

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le seize février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Thierry DARPHIN, Maire.

<u>Présents:</u> Thierry DARPHIN; Pascal PERSIGNY; Christine SOLDATI; Françoise RABIET; Jérémie DEHEE; Martine KAISER; Fabrice LESCURE; Aline LALLEMAND; Edith SMET; Liliane CARDINAL; Bernadette DECLAS; Chantal PERRIER; Jean-François BRIGAND; Marc CUCHE; Gaël LE BOURVA; Sabine NAIGEON; Cécile STAIGER; Stephen DALOZ; Alain AUFFRET; Denis ORRY; Dominique LETOUZEY; Sylvie CHAUVINEAU; Gilles PASSEREAU; Antoine DELEGUE.

<u>Excusés</u>: Vincent SAUVAGEOT donne procuration à Thierry DARPHIN; Jean-Pierre LATOUCHE donne procuration à Pascal PERSIGNY; Olivier BURDIN donne procuration à Sabine NAIGEON.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 janvier 2016.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande d'éviter de mettre à l'écrit des phrases invectives, comme par exemple celle de Vincent SAUVAGEOT, adjoint à la communication, lorsqu'il parle de politiques impopulaires.

Il lui est répondu qu'il est obligatoire de tout retranscrire.

Il demande à préciser que cette évocation concernait la politique qu'ils représentent et, non leur groupe de l'opposition au sein du Conseil.

Le procès-verbal du 26 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Marchés publics

1. Adhésion au groupement de commandes voirie

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et réseaux divers, présente la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner mandat à la Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon (COVATI) pour les prestations d'entretien de la voirie sur le territoire de la commune d'Is-sur-Tille pour la période 2016-2018.

2. <u>Attribution des marchés pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie</u> Pascal PERSIGNY, 1^{er} adjoint, présente la délibération.

Vu le rapport d'analyse issu de la consultation passée sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix des entreprises.

Urbanisme

3. Droit de Préemption urbain

Denis ORRY, conseiller municipal, demande où se situe la parcelle rue François Rude de la DIA 16009. Monsieur le Maire, Thierry DARPHIN le lui précise.

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

Domaine et Patrimoine

4. Acquisitions foncières

Jérémie DEHEE, adjoint l'urbanisme, présente la délibération.

Le Maire informe le Conseil que les propriétaires des parcelles AM 28, 270, 18, 19 et 20 ont fait part de leur souhait de les mettre en vente.

Ces parcelles sont situées dans la zone AUh2 du plan local d'urbanisme. La vocation de ce secteur est de permettre à court ou moyen terme le développement urbain de la commune en accueillant principalement des logements. Les parcelles ne peuvent faire l'objet que d'un aménagement d'ensemble, excluant ainsi tout projet individuel.

Par conséquent, la commune mène une politique d'acquisition sur cette zone, au fur et à mesure des opportunités afin, à terme, de maîtriser l'aménagement global du site.

Par ailleurs le propriétaire de la parcelle AM 203 a également fait part de son souhait de vendre son terrain. Au regard de l'intérêt pour la commune de maitriser le foncier sur ce secteur de la commune, il est opportun de s'en porter acquéreur.

Denis ORRY, conseiller municipal, déclare que ces zones sont inondables par les sources, et que selon lui acheter ces parcelles pour faire des logements n'est pas judicieux.

Il demande s'il est possible d'en faire autre chose que de l'habitat car il y a peut-être d'autres possibilités pour cette zone. Il ajoute qu'il est nécessaire de le préciser dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, déclare que le texte de la délibération est celui du PLU.

Denis ORRY répond qu'il est faudrait rajouter une phrase dans le corps de la délibération afin de préciser qu'il n'y aura pas de logements.

Monsieur le Maire, Thierry DARPHIN, répond qu'il n'y a pas de projets identifiés et que le PLU peut évoluer.

Denis ORRY déclare que la parcelle AM 203 est en zone NG.

Jérémie DEHEE lui répond qu'elle est en zone N.

Denis ORRY déclare qu'on ne peut donc y faire des logements.

Thierry DARPHIN précise qu'il n'est pas écrit que c'est pour en faire de l'habitat.

Denis ORRY pense qu'il faut que le foncier soit plus dense.

Thierry DARPHIN dit que c'est important d'avoir la maîtrise du foncier, notamment autour du collège.

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et réseaux divers, déclare que c'est la dernière parcelle qui n'appartenait pas à la municipalité et qu'il est donc logique de l'acquérir.

Jérémie DEHEE confirme qu'il n'y a pas de projet précis sur cette zone et qu'il s'agit simplement d'une acquisition.

Le Maire ajoute que la modification du PLU sera abordée en 2016.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles listées ci-dessus

5. Convention avec l'UDMJC 21 : circuit cinéma saison 2016

Christine SOLDATI, adjointe à la culture, présente la délibération.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune est inscrite dans le circuit cinéma itinérant en milieu rural géré par l'Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Côte-d'Or.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention bipartite, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune au circuit cinéma itinérant en milieu rural, telle que définie dans le projet de convention.

Personnel

6. Modification du tableau des effectifs

Françoise RABIET, adjointe au personnel, présente la délibération.

Il est proposé au Conseil de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet au service Espaces verts
- Un poste d'agent de maitrise à temps complet au service Bâtiments

Ainsi que la suppression d'un poste :

- Un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet au service Bâtiments

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création et la suppression des postes définis ci-dessus, avec effet au 1^{er} mars 2016.

Intercommunalité

7. Modification des statuts du SICECO

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et réseaux divers, présente la délibération. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts. Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015.

Finances

Affaires générales

8. Modification de la convention de prestations de services avec la COVATI

Françoise RABIET, adjointe en charge du personnel, présente la délibération.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention de prestation de services signée avec la COVATI dans le cadre de l'entretien des équipements.

Afin d'intégrer de nouvelles prestations réalisées pour le compte de la COVATI, il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'application et les conditions de mise en œuvre, telle que définie dans le projet d'avenant.

9. Tarif d'entrée au thé dansant

Edith SMET, conseillère municipale déléguée à l'animation, présente la délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la mairie organisera en 2016 deux thés dansants.

Ces manifestations, ouvertes à tous et animées par un orchestre, se dérouleront à la salle des Capucins.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer le droit d'entrée de ces après-midis.

Il propose la somme de 8 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tarif de 8 € pour l'organisation des thés dansants en 2016.

Budgets

Karine BORNOT, agent administratif en charge des finances, effectue une brève présentation des principes budgétaires.

Service de l'eau

10. Reprise anticipée du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, la reprise anticipée des résultats du service de l'eau.

11. Budget primitif 2016

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, déclare que dans un contexte économique où le pouvoir d'achat est en baisse et les impôts locaux en hausse à la COVATI, le budget de l'eau étant clairement excédentaire, il était possible de diminuer le prix de l'eau et financer les investissements grâce à l'excédent.

Il pense que la facture restera à un niveau élevé pour la plupart des foyers, et les ménages sont sensibilisés par le fait que l'eau est précieuse.

Thierry DARPHIN, Maire, répond que les réseaux sont vieillissants et la municipalité n'est pas à l'abri de faire face à des investissements.

Cela est très coûteux d'effectuer des travaux sur des canalisations enterrées.

Il est préférable de faire ainsi pour ne pas être en budget tendu et anticiper le transfert prévu à la COVATI en 2017.

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et réseaux divers, indique que le réseau n'est pas très performant. La mairie va devoir faire face à des travaux supplémentaires en raison de problèmes de fuites. Ce sera notamment le cas dans la rue Henri-Dunant et les rues attenantes. Avoir ce budget permettra de tout refaire en même temps.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale demande s'il y a beaucoup d'exemples d'anciens réseaux.

Thierry DARPHIN, Maire répond que les rues de Soicheron, du Cerceau, de la Bannie ainsi qu'une partie de l'avenue Carnot et le quartier Ami sont concernées.

Au sujet de la remarque de Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, lors du dernier Conseil, le Maire l'informe que plusieurs habitants rue de Montchevreuil ont fait part de problèmes de chaudière suite à l'augmentation de la pression du réseau.

Denis ORRY, conseiller municipal, dit qu'il serait intéressant de faire un programme de remise à niveau de l'ensemble du réseau.

Fabrice LESCURE, répond que cela fait partie des rapports du fermier et que les orientations sont faites naturellement.

Antoine DELEGUE dit que les travaux sont déjà budgétés pour la rue Henri-Dunant et en plus le compte va être en suréquilibre.

Aline LALLEMAND répond que les travaux des budgets eau et assainissement ne sont pas linéaires comme les travaux du réservoir qui ont occasionné l'avance d'une grosse somme en une seule fois.

Antoine DELEGUE demande qu'est-ce qu'il peut y avoir comme gros pic.

Le Maire répond, rue Roger-Salengro.

Aline LALLEMAND déclare qu'il suffit de 2 rues de plus et nous serions amenés à piocher dans cette réserve.

Antoine DELEGUE ajoute que cela n'était pas le cas les années précédentes.

Thierry DARPHIN dit que cela s'inscrit dans une démarche de sécurité et d'anticipation.

Jérémie DEHEE parle du cas de la commune de St-Marc-sur-Seine qui a subi de nombreuses fuites et qui recherche des solutions financières pour pouvoir réparer.

Fabrice LESCURE dit qu'il y aura forcément des surprises lors des ouvertures des réseaux et que cette réserve sera fortement appréciable.

Antoine DELEGUE et le groupe Agir Ensemble pensent qu'elle est déjà assez conséquente.

Denis ORRY demande s'il est possible d'avoir des analyses complémentaires de l'eau relatives aux pesticides.

Fabrice LESCURE répond que oui mais que les rapports du service de l'eau sont déjà précis et sont conformes à un cahier des charges.

Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique, à l'emploi et aux commerces, dit que c'est complexe car pour les résidus phytosanitaires il faut nommer la molécule et le produit recherché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix « pour » et 5 voix « contre », celles de Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE, approuve le projet de budget primitif 2016 du service de l'eau.

Service de l'assainissement

12. Reprise anticipée du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, la reprise anticipée des résultats du service de l'assainissement.

13. Budget primitif 2016

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande ce que sont les dotations aux amortissements

Aline LALLEMAND répond qu'à chaque dépense d'investissement sur le réseau, celles-ci sont amorties sur 25 ans. Par exemple pour l'assainissement, l'enveloppe est amortie sur plusieurs années. Il s'agit d'une sorte de réserve qui permet de faire des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 25 voix « pour » et 2 voix « contre », celles de Denis ORRY et d'Antoine DELEGUE, approuve le projet de budget primitif 2016 du service de l'assainissement.

Budget communal

14. Reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix « pour » et 3 abstentions, celles de Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, et Gilles PASSEREAU, adopte la reprise anticipée des résultats du service de la commune.

15. Budget primitif 2016

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande si les 15000 euros relatifs au quillier concernent le portique.

Thierry DARPHIN, Maire explique qu'il s'agit de la suite. Il a fallu faire une partie pour laisser passer les cyclistes et les piétons ainsi qu'un local pour les poubelles et la reprise de la voirie pour le virage.

Antoine DELEGUE est étonné que le réseau à l'école Matisse coûte aussi cher qu'à l'école Anatole-France.

Le Maire explique qu'il a fallu dans un premier temps remettre aux normes le réseau électrique puis procéder au branchement du réseau internet.

Denis ORRY, conseiller municipal, déclare que le chauffage urbain devrait apparaître en baisse.

Aline LALLEMAND explique qu'il y a un décalage de factures et que celles de fin d'année seront prises en compte sur 2016 (13 mois).

Antoine DELEGUE demande pourquoi avoir mis avoir mis en décision modificative, le parking rue du prêche, pour lequel ils étaient contre.

Le Maire répond qu'il y a une partie en régie et une partie en aménagement. Ce sera en fonction de la charge de travail des services techniques.

Aline LALLEMAND ajoute que cela peut être en partie externalisé et l'autre fait par le personnel municipal, donc laissé en décision modificative.

Denis ORRY évoque le Kart-cross. Il note que la mairie va faire des efforts pour leur confort (électrification) et demande si de leur côté l'effort en matière d'environnement est fait.

Monsieur le Maire indique qu'il les a rencontrés. Ils sont conscients de la situation et ont commencé des aménagements notamment à propos des réserves d'eau pour arroser le terrain afin qu'ils soient dans les règles en cas de restriction d'eau.

Denis ORRY demande ce qu'il en est des pneus.

Gaël LE BOURVA conseiller délégué aux sports, répond que l'association n'a pas trouvé d'entreprise pour débarrasser l'ensemble. Ils ne font plus tourner de groupe électrogène afin d'éviter les expulsions d'hydrocarbures. Ils sont conscients des points à revoir car ils peuvent perdre l'homologation du terrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix « pour » et 5 voix « contre », celles de Denis ORRY, Dominique LETOUZEY, Sylvie CHAUVINEAU, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE, approuve le projet de budget primitif communal 2016.

Approbation des plans de financement investissements 2016

16. Mise en valeur des jardins de la mairie

Pascal PERSIGNY, 1er adjoint, présente la délibération.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie, il est judicieux de procéder à l'embellissement des jardins de la mairie.

Le montant des travaux est estimé à 5.000 € HT et il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire du sénateur Alain HOUPERT.

Stephen DALOZ, conseiller municipal, indique qu'il est contre le principe de la réserve parlementaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 25 voix « pour », une voix « contre », celle de Stephen DALOZ, et une abstention, celle de Marc CUCHE, approuve le plan de financement.

17. <u>Demande de subvention pour le programme d'investissement à l'école maternelle Matisse</u> Cécile STAIGER, conseillère déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, présente la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 25 voix « pour », une voix « contre », celle de Stephen DALOZ, et une abstention, celle de Marc CUCHE, approuve le programme d'investissement 2016 pour l'école maternelle Matisse pour un montant estimatif de 22.549 € HT.

18. Demande de subvention pour le programme d'investissement à l'école Anatole France

Cécile STAIGER, conseillère déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si la gâche sera avec vidéo.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services répond que c'est le but, une rencontre avec le Directeur de l'école a eu lieu.

Cécile STAIGER explique que suite aux attentats, il y a un gendarme référent par école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme d'investissement 2016 pour l'école élémentaire Anatole France pour un montant estimatif de 7.917 € HT.

19. Réhabilitation et mise en accessibilité du COSEC

Pascal PERSIGNY, 1^{er} adjoint, présente la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité du COSEC pour un montant estimatif de 233.333 € HT.

20. Réhabilitation des vestiaires des ateliers municipaux

Pascal PERSIGNY, 1er adjoint, présente la délibération.

Denis ORRY, demande s'il est prévu de créer de nouveaux ateliers municipaux.

Thierry DARPHIN, Maire répond que cela est toujours en discussion avec le SDIS concernant le transfert du centre de secours. Il a rencontré le vice-Président du conseil départemental, Monsieur DANCOURT par rapport au plan de financement.

L'idée est de récupérer le centre de secours pour le réhabiliter et ainsi étendre les ateliers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réhabilitation des vestiaires des ateliers municipaux pour un montant estimatif de 16.666 € HT.

21. Réhabilitation de la passerelle pont Germain

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et réseaux divers, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si la passerelle est uniquement pour les piétons et si le coût financier est en rapport ces derniers.

Fabrice LESCURE répond qu'il y a de nouvelles normes. Il faut intégrer le passage des vélos, des mobylettes et des personnes à mobilité réduite.

Denis ORRY demande si les délais annoncés (juin-juillet) seront tenus.

Fabrice LESCURE et le Maire, Thierry DARPHIN, répondent conjointement que les délais devraient être tenus et précisent que ce sera coûteux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 25 voix « pour », une voix « contre », celle de Stephen DALOZ, et une abstention, celle de Marc CUCHE, approuve la réhabilitation de la passerelle Pont Germain pour un montant estimatif de 66.666 € HT.

22. Réhabilitation du mur du cimetière

La municipalité précédente avait porté plainte contre le propriétaire du mur attenant au cimetière Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, pense se souvenir que ce sont les habitants qui ont porté plainte et non la municipalité.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances répond que non, cela apparait dans le jugement.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande où se situent les dégradations.

Le Maire, Thierry DARPHIN, précise qu'elles sont du côté de Madame ASDRUBAL, à 30 mètres à gauche en entrant, sur les anciens remparts de la commune.

Denis ORRY demande s'il est possible d'obtenir une subvention en raison des monuments historiques.

Le Maire répond qu'une rencontre est prévue avec la fondation du patrimoine.

Denis ORRY souligne que les tuiles sont des deux côtés donc qu'il y a mitoyenneté.

Le Maire répond que la mairie a perdu au Tribunal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réhabilitation du mur du cimetière pour un montant estimatif de 41.000 € HT

Fonds de concours

23. <u>Convention de versement d'un fonds de concours : réfection de la rue Anatole-France</u>
Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et réseaux divers, présente la délibération.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention bipartite, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la convention à venir avec la COVATI relative au versement d'un fonds de concours.

24. Fonds de concours SICECO

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et réseaux divers, présente la délibération.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'estimatif proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer.

Questions diverses

- Denis ORRY, conseiller municipal, signale qu'un exploitant, en travaillant sur sa parcelle, ravage le chemin de Montchevreuil à l'entrée du 1^{er} bois de conifères à droite. Il précise la présence de véhicules immatriculés dans le 52, le 71 et même en Allemagne.

Thierry DARPHIN, Maire, répond que c'est un terrain privé et qu'il convient de prévenir le propriétaire.

- Denis ORRY demande ce qu'il en est des terrains de la Rochotte.
- Jean-François BRIGAND, conseiller délégué au développement économique déclare que rien n'est fait mais il espère que ça aboutira dans l'année.
- Denis ORRY évoque les relevés topographiques place de la résistance et rue des capucins. Il demande quels sont les projets.
- Le Maire, Thierry DARPHIN, répond qu'il n'y en n'a pas, c'est une demande des services. Le technicien fera des propositions d'après ces relevés.
- Les membres du groupe Agir Ensemble indiquent qu'ils n'ont pas eu d'invitation pour la distribution des colis pour les aînés.

Martine KAISER, adjointe aux affaires sociales, répond qu'il y a eu des problèmes de connexion internet au CCAS.

Dates

29 février : compte-rendu de l'enquête des consommateurs à la salle de l'orangerie à 19h.

2 mars : signature de la convention emploi à 11h

12 mars : concert à 18h aux capucins

19 mars : cérémonie à 18h

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 23 mars à la salle de l'orangerie.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 29 mars 2016.

Le secrétaire de séance

Sabine NAIGEON